

Recommandations aux auteurs de la revue *ergOThérapies*

I - LIGNE ÉDITORIALE

La revue *ergOThérapies* est publiée par l'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE) pour soutenir le développement de la profession d'ergothérapeute en France. Ce soutien passe par la communication, entre professionnels, des travaux de recherche et innovations pratiques susceptibles d'aider les ergothérapeutes à faire évoluer leur pratique, en cohérence avec les avancées au niveau international.

Elle publie, en langue française (avec résumés et mots-clés bilingues français/anglais), des articles scientifiques originaux, des revues de littérature, des articles de pratiques professionnelles ou d'opinion, des articles courts, et sous la forme de rubriques des fiches de lecture, des fiches portrait et des fiches méthodologiques dans les domaines relatifs à l'ergothérapie et à ses applications pratiques ou théoriques. Des articles issus de mémoires (de fin d'études, de cadres de santé, universitaires...) sont les bienvenus sous réserve de leur présentation selon les règles établies pour les articles.

L'ANFE, éditeur principal, devient propriétaire des textes à partir de leur publication : les articles de la revue *ergOThérapies* sont donc soumis aux droits d'auteurs. L'ANFE autorise leur publication dans d'autres revues après demande écrite de l'auteur, mais n'autorise pas leur diffusion libre sur Internet. Le contenu des articles reste sous la responsabilité des auteurs et n'engage en rien la responsabilité de la revue.

II - RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

À la soumission de leur article, les auteurs doivent annoncer au comité de rédaction dans quelle catégorie d'article ils souhaitent le positionner. Les auteurs sont priés de se conformer aux règles de présentation de la catégorie d'article souhaitée, définies par la revue, et de vérifier si tous les éléments demandés ci-dessous sont présents lors de l'envoi à la rédaction.

1 - Recommandations en fonction de la catégorie d'article

Catégorie d'article	Résumé	Mots-clés	Nombre de mots maximum (hors bibliographie)	Nombre de références bibliographiques minimum	Tableaux et/ou figures	Plan défini
Article scientifique original	Oui – 250 mots maximum	4 à 6	4500 mots maximum	20 références minimum	Pas de limite	Oui
Revue de littérature	Oui – 250 mots maximum	4 à 6	5500 mots maximum	30 références minimum	Pas de limite	Oui
Articles de pratique professionnelle ou d'opinion	Oui – 250 mots maximum	4 à 6	4500 mots maximum	10 références minimum	Pas de limite	Oui
Articles courts	Possible	Possibles	1200 mots maximum	Pas de minimum	1 ou 2	Oui
Fiches de lecture	Non requis	Non requis	1200 mots maximum	Pas de minimum	1 visuel de l'ouvrage	Oui
Fiches méthodologiques	Non requis	Non requis	1200 mots maximum	Pas de minimum	1 ou 2	Non

En fonction de la catégorie choisie, l'article devra suivre le plan suivant :

- **Articles scientifiques originaux/revues de littérature**

TITRE.

RÉSUMÉ/MOTS-CLÉS.

INTRODUCTION. L'introduction présente le contexte de l'article, la revue de littérature réalisée et la problématique soulevée. Les hypothèses de recherche et l'objectif de l'étude sont portés.

MÉTHODES. La méthodologie utilisée est décrite (matériel utilisé, méthode d'investigation, statistiques utilisées).

RÉSULTATS. Les résultats sont énoncés de manière claire et concise. L'utilisation de tableaux et/ou de figures sont recommandés.

DISCUSSION. Les résultats sont discutés en fonction de la littérature. Les limites de l'étude sont présentées.

CONCLUSION.

REMERCIEMENTS.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- **Articles de pratiques professionnelles ou d'opinion**

TITRE.

RÉSUMÉ/MOTS-CLÉS.

INTRODUCTION. L'introduction présente la problématique de terrain rencontrée ou la mise en place d'une nouvelle modalité d'évaluation, de traitement thérapeutique, d'accompagnement... L'objectif de l'article est indiqué.

SITUATION ET CONTEXTE. Le contexte de l'article est décrit : domaine d'exercice, structure de travail, spécificités, population accueillie... rôle de l'ergothérapeute.

Identification du problème. La situation (ou le contexte) qui pose question est décrite (l'auteur peut s'appuyer sur une étude de cas) / Cette situation doit aboutir à un questionnement (problématisation).

Compréhension théorique du problème. La revue de littérature est décrite. Elle fait référence à différentes théories/modèles/recherches... qui peuvent éclairer la question. Une synthèse de ces éléments théoriques est effectuée.

INTERVENTION.

Élaboration de l'intervention. Les objectifs de cette intervention sont décrits (pour quoi ? pourquoi ?). Les grandes lignes de l'organisation sont énoncées (méthodologie/comment ?)

Expérimentation. Description et évaluation de l'intervention sont présentées (de quoi s'agit-il ? avant/après/à distance de l'intervention) (peut s'appuyer sur une étude de cas)

ANALYSE ET DISCUSSION. L'impact et les implications de l'intervention sont discutés (peut s'appuyer sur une étude de cas) / L'intérêt et les limites de l'intervention sont présentés.

CONCLUSION. Les apports de cette expérience, l'ouverture vers d'autres contextes et domaines sont énoncés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- **Articles courts**

TITRE.

MOTS-CLÉS.

INTRODUCTION. L'introduction présente le contexte de l'article en relation avec la littérature.

MÉTHODES/ACTIONS MENÉES. Les objectifs et les modalités de l'intervention sont décrits.

RÉSULTATS. Les résultats de l'intervention sont décrits.

DISCUSSION. L'impact et les implications de l'intervention sont discutés.

CONCLUSION. Les apports de cette expérience, l'ouverture vers d'autres contextes et domaines sont énoncés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- **Fiches de lecture**

TITRE DE L'OUVRAGE présenté et références bibliographiques exactes (éventuellement visuel de la 1^{re} de couverture).

PRÉSENTATION DU OU DES AUTEURS.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE.

COMMENTAIRE SUR LE CONTENU/INTÉRÊT POUR LES ERGOTHERAPEUTES.

CONCLUSION.

2 - Recommandations communes à toutes les catégories d'articles

Le texte est saisi en Times New Roman, corps 12, interligne simple. Les majuscules ne sont utilisées que pour les sigles et les titres principaux. Les soulignements et tabulations ne doivent pas être utilisés. L'italique et le gras sont autorisés dans le texte ; il est notamment d'usage d'utiliser l'italique pour les mots d'origine étrangère et les titres de livres. Les parenthèses et les « listes à puces » doivent être évitées. Les pages des articles doivent être numérotées.

La première fois qu'un sigle apparaît, il doit être indiqué en toutes lettres avec une majuscule au début du premier mot, puis le sigle est mentionné entre parenthèses. Ex : Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE).

Les notes de bas de page sont autorisées dans le texte de l'article et dans les annexes, mais pas dans les résumés, les mots-clés ni les références bibliographiques.

● **Présentation de la page de titre**

Cette page comprend : les prénom et nom de chaque auteur, leur fonction et/ou qualité, leurs coordonnées professionnelles ; le nom souligné, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courrier électronique de celui à qui la correspondance relative au manuscrit sera adressée. Le premier auteur cité est le principal contributeur, le nom des autres auteurs est porté en fonction de leur participation décroissante à l'article. Le titre doit figurer en français, et en anglais si possible.

● **Présentation des résumés (si requis)**

Le texte est précédé d'un résumé en français (et si possible en anglais) de 250 mots maximum, reprenant le plan de l'écrit.

● **Présentation des mots-clés (si requis)**

6 mots-clés maximum (en français, et si possible en anglais). Si l'article traite de l'ergothérapie, le terme *Ergothérapie* doit y figurer.

● **Présentation des titres de paragraphes**

Les titres de paragraphes, s'il y en a, ne doivent pas être numérotés mais doivent respecter la police de l'exemple suivant :

- Titre principal : GRAS MAJUSCULE
- Sous-titre suivant : Gras minuscule
- Sous-sous-titre : Italique simple

● **Présentation des figures et/ou tableaux**

Le texte sera plus agréable à lire s'il est accompagné de tableaux ou de figures (schémas, illustrations ou photos).

Ils comportent une légende et sont numérotés (ex : *Figure 1 : Orthèse d'extension du pouce ; Tableau 1 : moyennes (écarts-types des scores au Test Box and Blocks)*). Dans le texte, une figure ou un tableau sera signalé par les mentions suivantes : (fig. 1) ou (tableau 1) selon le cas.

Les photographies sont envoyées en format numérique (jpeg, png, tiff), en fichier séparé de l'article. Elles sont légendées (doivent comporter un titre) et sont citées dans le corps de l'article. L'anonymat des personnes figurant sur les photos doit être respecté. Pour toute photo, indiquez le crédit photographique ou l'auteur de la photo. Toute image ou photographie proposée dans l'article ne pourra être publiée qu'avec l'autorisation écrite de l'éditeur original (image) et/ou de la personne photographiée (photo).

● **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques suivent la présentation proposée par la 7^e édition du *Publication Manual* de l'**American Psychological Association (APA)**, à savoir :

Dans le corps du texte :

Les articles ou ouvrages auxquels il est fait référence dans le texte sont indiqués dans le corps du texte, par le nom de l'auteur et l'année de publication entre parenthèses (ex : Morin, 1990). Pour une citation, on ajoutera la ou les pages (ex : Morin, 1990, p. 2 ou p. 134-135). Si plusieurs articles ou ouvrages d'un même auteur publiés la même année sont cités, on ajoutera a, b, c, etc. après l'année de publication. Les noms des auteurs sont mentionnés jusqu'à deux. Au-delà on utilisera la mention *et al.*

Pour la bibliographie finale :

Les références intégrales seront listées en fin d'article dans une section « Références bibliographiques ». **Toute référence citée en fin d'article doit apparaître dans le texte.** Les titres des revues doivent être cités en toutes lettres. Si le *doi* existe, il doit être mentionné.

La liste de références est présentée par ordre alphabétique de noms d'auteurs, sans distinction de catégories, mais avec une présentation propre à chaque type de référence :

→ **Ouvrage entier** : Nom de l'auteur-e, Initiale. (Date). *Titre du livre* (édition, volume). Nom de la maison d'édition. DOI ou URL

→ **Chapitre d'ouvrage** : Nom de l'auteur-e, Initiale. (Date). Titre du chapitre. Dans Initiale. Nom de l'auteur-e & Initiale. Nom de l'auteur-e (dirs.), *Titre du livre* (pp. plage de pages du chapitre). Nom de la maison d'édition. DOI ou URL

→ **Article de périodique** : Nom de l'auteur-e, Initiale. (Date). Titre de l'article. *Nom de la revue, volume*(numéro), plage de pages. DOI ou URL

→ **Page Internet** : Nom de l'auteur-e, Initiale. (Date). *Titre du document*. Nom du site. Consulté le Date sur URL

Les références non citées dans le texte sont portées après les références bibliographiques sous les mentions : « Ressources Internet » (pour les références propres au web) et « Références complémentaires » (articles et ouvrages pour aller plus loin). Leur nombre est limité et ne doit pas dépasser 25 % des références citées dans le texte de l'article.

L'utilisation d'un logiciel de gestion de références bibliographiques de type Zotero, Mendeley, Endnote est recommandée.

III - PROCEDURE DE SOUMISSION

À la soumission de leur article, les auteurs doivent annoncer au comité de rédaction dans quelle catégorie d'article ils souhaitent positionner leur article. Le comité de rédaction se réserve le droit de modifier la catégorie d'article dans laquelle l'auteur a souhaité positionner son article. Dans ce cas, l'auteur est prévenu par le comité de rédaction avant que le processus de relecture soit entamé.

Dans un premier temps, l'article soumis est expertisé par le comité de rédaction qui vérifie la conformité de l'article aux recommandations aux auteurs et qui statue sur l'intérêt de publication de l'article en regard de la ligne éditoriale. Dans un deuxième temps, l'article anonymisé est envoyé pour correction à deux relecteurs indépendants sélectionnés en fonction de leur expertise sur la thématique abordée dans l'article. Ces deux relecteurs restent anonymes pour les auteurs. Des modifications plus ou moins importantes peuvent être suggérées par ces deux relecteurs. Ces suggestions doivent être prises en compte par les auteurs dans leurs nouvelles versions d'articles ou, si elles ne sont pas prises en compte, doivent être discutées et argumentées. Les relecteurs se positionnent sur la décision de publication de l'article. Plusieurs allers-retours entre auteurs et relecteurs sont possibles. Après le processus de relecture, le comité de rédaction statue sur la publication définitive ou non de l'article. En aucun cas la revue n'est engagée vis-à-vis des auteurs des manuscrits qui lui sont adressés avant cette décision définitive.

Pour chaque publication d'article original, les auteurs cèdent leurs droits à l'ANFE : tous les auteurs de l'article doivent signer une autorisation de publication avant la parution de l'article.

Si l'article a déjà été publié ou s'il a été soumis à publication dans une autre revue, il devra être accompagné d'un écrit émanant de la revue en question : celle-ci doit expressément autoriser sa republication, expliciter ses conditions et mentionner la référence bibliographique exacte de la précédente publication.

Toute proposition d'article est adressée en un exemplaire informatique (par courriel), accompagné des photos d'identité des auteurs, à la rédaction de la revue : Sarah Béguin, revue.secretariat@anfe.fr.

Pour tout article publié, chaque auteur reçoit deux exemplaires de la revue.

Cette revue est la vôtre. À vos claviers !